



PRÉFET DU NORD

Lille, le 25 novembre 2011

Communiqué de presse

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DE 2012 :

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



En 2012, les élections présidentielles auront lieu les 22 avril et 6 mai 2012 et les élections législatives les 10 et 17 juin.

Pour voter, les citoyens français âgés de plus de 18 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques doivent être inscrits sur la liste électorale de la commune dans laquelle ils sont domiciliés ou résidents.

Les inscriptions sont à faire en mairie, **au plus tard le 31 décembre 2011**, munis :

- d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) ;
- d'un justificatif de domicile (factures de téléphone, fixe ou d'électricité, avis d'imposition, quittances de loyer....).

Il est également possible de faire cette démarche par courrier à l'aide du formulaire agréé disponible sur le site du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration à l'adresse suivante :

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/elections/comment_voter/inscription-sur-listes

Depuis cette année, cette démarche peut également être faite par internet si la commune est raccordée aux démarches en ligne. Pour cela, il suffit de créer son compte sur www.mon.service.public.fr et d'accéder à la démarche en ligne « Inscription sur les listes électorales » puis de se laisser guider.

A noter que les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 29 février 2012 sont inscrits automatiquement sur les listes. Cependant, ils sont invités à se rapprocher de leur mairie afin de vérifier que leur inscription a bien été réalisée.